

Répondre aux questions suivantes après lecture de la situation de la vie quotidienne ci-dessus, en mobilisant des connaissances.

1.1. Identifier les éléments de la situation ci-dessus en répondant aux questions suivantes :

Quoi ? (De quoi s'agit-il ?) : la pollution et le sommeil

Qui ? (Qui est concerné?) : Les américains

Où ? (Où l'étude a-t-elle été menée ?) : au Etats-Unis

Quand ? (Quand le problème a-t-il été révélé ?) : Etude révélée en 2017

Comment ? (Comment se manifeste le problème?) : troubles du sommeil / développement de pathologie (diabète et hypertension).

1.2. Formuler la problématique posée par la situation à partir de votre analyse précédente.

Démontrer l'impact d'un environnement pollué sur la santé des populations.

1.3. Rappeler trois rôles du sommeil.

Le sommeil a un rôle : régulateur, réparateur et repos du corps et de l'esprit - croissance chez l'enfant – production d'hormones spécifique pendant le sommeil.

1.4. Relever trois conséquences de l'insuffisance de sommeil.

Trouble de l'humeur – développement de maladies – risque d'accident liée à la somnolence la journée.

1.5. Rappeler trois conditions favorisant un sommeil réparateur.

Dormir dans un endroit sain et frais.

Dormir une quantité suffisante (8 heures/nuit).

Dormir de façon prolongée sans interruption répétée.

À partir de la situation ci-dessus, des annexes 1 et 2 :

1.6. Analyser l'évolution de la consommation quotidienne de pétrole entre 2014 et 2015.

Environ 1 million de barils de pétrole sont consommés en plus par jour.

1.7. Relever trois incidences des polluants atmosphériques liées au transport.

Destruction de notre environnement :

- les cultures sont affectées : rendement moindre,
- les logements se dégradent plus rapidement,
- impacts sur l'écosystème : tout notre environnement est touché par la pollution (eau, air, etc.)

1.8. Repérer trois mesures collectives et proposer trois actions éco-citoyennes pour limiter la consommation de pétrole.

Utilisation des moyens de transports collectifs ou non polluants (vélo notamment).

Covoiturage

Achat d'un véhicule non polluant

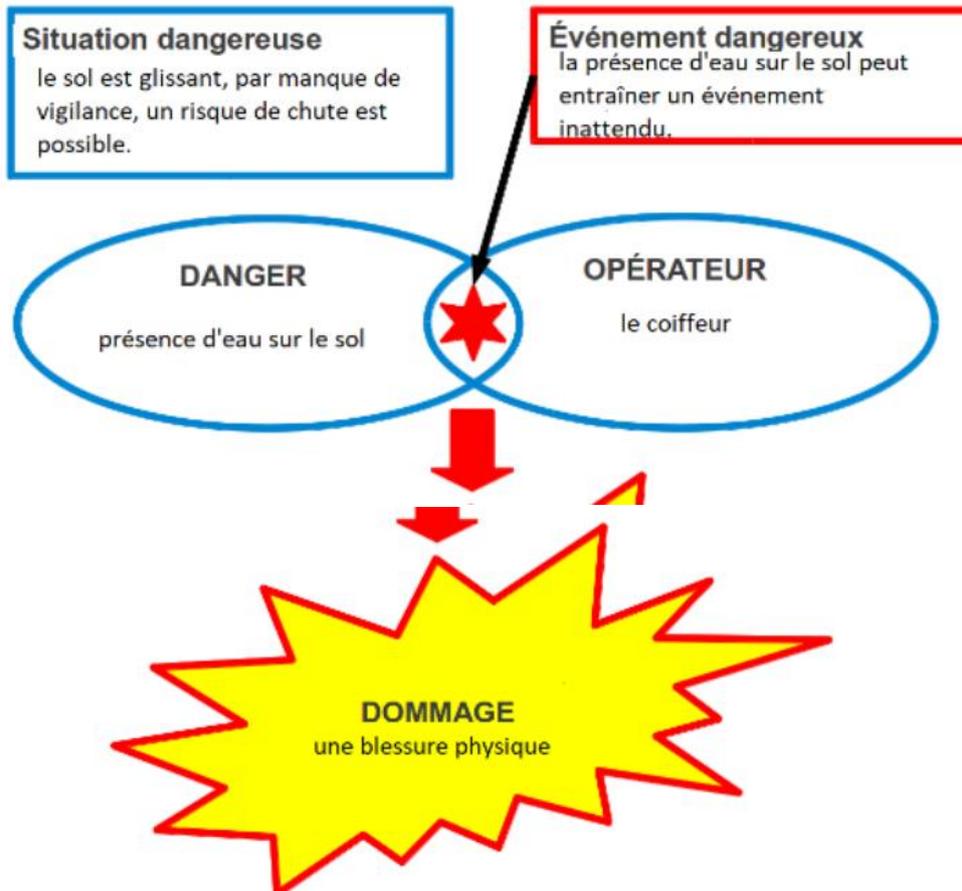
Réduire sa consommation de plastique

## DEUXIÈME PARTIE : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (10 points)

2.1. Identifier un danger auquel est exposé le coiffeur dans la situation professionnelle ci-dessus.

Il est exposé aux produits toxiques et risque de chute lié au sol glissant.

2.2. Analyser le risque de chute de plain-pied en réalisant et en complétant un schéma de processus d'apparition d'un dommage.



2.3. Recopier et compléter le tableau suivant à l'aide de l'annexe 3 :

Fracture du poignet	Niveau	Justification
Gravité du dommage	Niveau 2	Impossibilité d'effectuer son activité professionnelle qui requiert l'usage des mains
Probabilité d'apparition du dommage	Niveau 3	La professionnelle après son accident continuera à faire usage de son poignet.
Evaluation du risque	Niveau 2 : usage répété du poignet qui peut entraîner une	

	fragilité et des douleurs.
--	----------------------------

2.4. Proposer deux mesures de suppression ou de réduction du risque dans cette situation professionnelle.

Travail intervient :

- 4/- il fait essuyer le sol humide par un collègue ;
- 1/- il examine la victime ;
- 3/- il lui demande de ne pas mobiliser son poignet ;
- 2/- il transmet le message d'alerte à son collègue qui va appeler les secours ;
- 5/- il surveille la victime.

2.5. Citer, par ordre chronologique et en utilisant quatre verbes à l'infinif, les actions du SST lorsqu'il intervient sur cette situation d'accident.

Examiner

Alerter

Prévenir le risque de récidence

Surveiller

2.6. Expliquer l'intérêt de surveiller la victime.

La victime doit être surveillée pour éviter tout risque d'aggravation liée au 1<sup>er</sup> accident : se mettre debout et chuter à nouveau par exemple.

2.7. Proposer un numéro d'urgence à composer par le témoin pour alerter les secours.

Le 15 : samu ou le 18 : les pompiers.

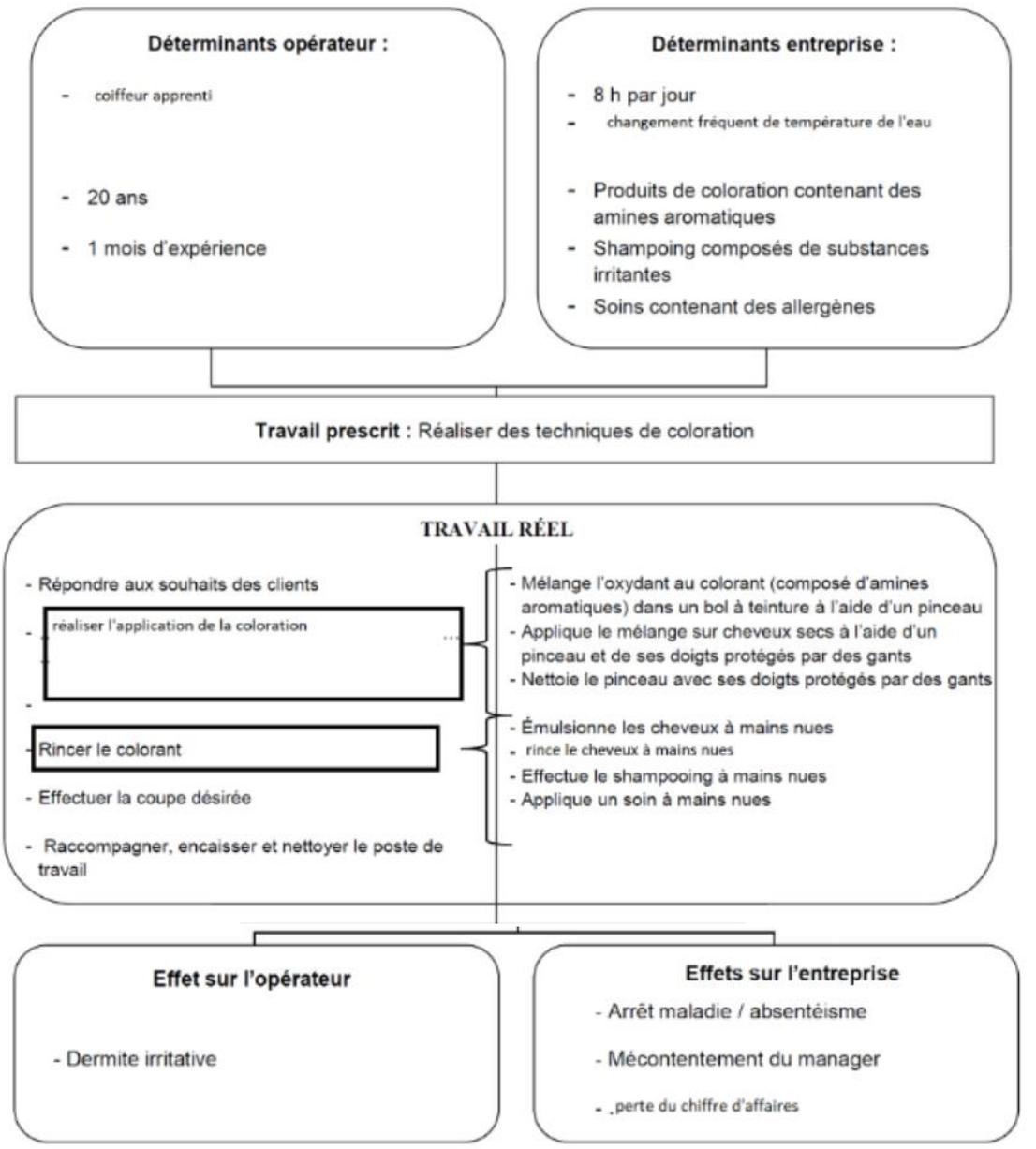
Situation d'entreprise :

Le manager du salon de coiffure « B. Coiffure » est confronté depuis quelques années à un taux d'absentéisme du personnel de plus en plus élevé, ce qui a une répercussion sur l'organisation du travail et sur le chiffre d'affaire.

2.8. Exposer le problème posé dans la situation d'entreprise.

Absentéisme des salariés qui contribue à la désorganisation et la baisse du chiffre d'affaires de l'entreprise.

2.9. Compléter le schéma de compréhension en remplaçant cinq éléments tirés de l'analyse du dossier sur le document réponse (à rendre avec la copie).



2.10. Tracer, sur le schéma de compréhension, le lien de causalité reliant l'effet « dermite irritative », les étapes du travail réel et les déterminants.

Il faut relier la case travail réel (partie droite) et déterminant entreprise (partie droite) à dermite irritative, puisque ce sont les conditions de travail qui ont entraîné la pathologie.

2.11. Formuler une hypothèse relative à la dermite irritative de le coiffeur, en recopiant et en complétant le modèle suivant :

« Il semble que la dermatite irritative dont souffre le coiffeur soit induite par :

- l'émulsion à mains nues,
- rinçage du colorant à mains nues
- rinçage shampooing à mains nues,

et par :

- produits avec allergène,
- variation de la température,

et par le manque d'expérience de l'opérateur.

2.12. Identifier deux voies de pénétration des produits chimiques utilisés par le coiffeur coloriste.

Voie dermique (la peau) et aérienne (inhalation).

2.13. Mettre en évidence quatre effets physiopathologiques du risque chimique.

- développement allergie,
- dégradation lente de l'état de santé de la personne,
- développement de pathologie grave à moyenne échéance,
- développement de troubles périphériques.

2.14. Expliquer le phénomène biologique mis en jeu lors d'un contact entre la peau et un produit chimique.

La peau est une barrière naturelle qui peut être franchie de deux façons par les agents chimiques :

- par la dégradation de la peau au cours d'un contact avec le produit (les produits chimiques utilisés à répétition peuvent dégrader la peau),
- dissolution du produit chimique dans les graisses et pénétration dans le sang.

2.15. Proposer une définition de « maladie professionnelle ». (Deux éléments attendus)

« Une maladie professionnelle résulte de l'exposition à un risque, auquel est exposé une personne à son poste de travail. »

2.16. Repérer les deux démarches à effectuer par le coiffeur pour constituer un dossier de maladie professionnelle recevable auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Faire constater sa pathologie auprès d'un médecin du travail.

Informé la caisse primaire d'assurance maladie.

2.17. Relever le délai de prise en charge par la sécurité sociale dans le cas de la maladie du coiffeur.

Il est au moins de 15 jours pour la déclaration de maladie professionnelle auprès de la CPAM, celle-ci a 3 mois pour statuer sur la véracité de la maladie professionnelle.

2.18. Proposer deux mesures de prévention dans cette situation en précisant pour chacune d'elles leur niveau. (Réponse attendue sous la forme d'un tableau).

Mesures	Effets / niveau
Utilisation de produits biologiques moins toxiques	Réduction des risques Niveau 3
Utilisation continue de protection contre les	Réduction des risques

agents agressifs.	Niveau 3
Thermostat avec température constante.	Réduction des risques Niveau 2